

2013-07-08

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8^{ème} jour du mois de juillet 2013 à 19h30 à la salle communautaire située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Marianne Labelle, conseillère #4

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Les conseillers suivants sont absents :

Diane Dorion, conseillère #2
Patrick Blanc, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-07-08-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 juin 2013
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Demande de modification au protocole d'entente du projet « l'Embellissement du carrefour des routes 315 et 323 et des rues de la municipalité »
 - 6.2 Signataire mandaté pour le protocole d'entente pour le symposium d'art in situ
 - 6.3 Demande de commandite – Symposium d'art in situ
 - 6.4 Protocole de mobilisation des services de désincarcération et des services de sécurité incendie lors d'accidents de la route – confirmation de l'adhésion au nouveau protocole de la MRC de Papineau
 - 6.5 Autorisation Feux d'artifice – Fêtes namuroises – Signataire mandaté
 - 6.6 Demande d'utilisation d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité
 - 6.7 Demande d'autorisation pour une demande de permis de boisson pour le Symposium
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 juin 2013
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Statistique Bibliothèque de Namur
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 juin 2013

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2013;

R2013-07-08-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2013 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Demande de modification au protocole d'entente du projet « l'Embellissement du carrefour des routes 315 et 323 et des rues de la municipalité »

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre la MRC de Papineau et la Municipalité de Namur en avril 2011 concernant un projet d'embellissement du carrefour des routes 315 et 323 et des rues de la municipalité, suite à l'acceptation de ce projet par le Conseil des maires de la MRC;

ATTENDU que les rues de la municipalité sont maintenant munies de panneaux artisanaux;

ATTENDU que l'embellissement du carrefour des routes 315 et 323 avec au moins deux (2) panneaux de bienvenue est irréalisable vu les contraintes soumises par le Ministère des Transport du Québec;

ATTENDU qu'une entente a été conclue (indiquer une date si possible) entre le Ministère du Transport du Québec et de la municipalité de Namur afin de pouvoir relocaliser la réalisation de l'embellissement du carrefour des routes 315 et 323 du projet à l'intersection des routes 315 et de la rue du Centenaire.

R2013-07-08-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QU'UNE modification au protocole soit demandée au niveau du livrable « Concevoir, produire et installer au moins deux (2) panneaux de bienvenue aux entrées de la municipalité pour le livrable « Concevoir, produire et installer une porte d'arche à l'intersection des routes 315 et de la rue du Centenaire » et par le fait même que le budget permettant la réalisation du projet soit ajusté en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Signataire mandaté pour le protocole d'entente pour le symposium d'art in situ

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé entre le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau et la municipalité de Namur à l'égard des œuvres réalisées dans le cadre du Symposium d'art in situ 2013, sous le thème *Ma cabane au Canada*:

CONSIDÉRANT que le principal mandat de la Municipalité sera d'entretenir les terrains où se trouvent les œuvres avec les moyens qu'elle choisira de mettre à sa disposition;

R2013-07-08-04 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel soit et est mandaté pour signer le protocole d'entente entre le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau et la municipalité de Namur

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande de commandite – Symposium d'art in situ

ATTENDU que le Centre d'action culturel de la MRC de Papineau organise une activité de poterie lors du Symposium d'art in situ;

R2013-07-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 200.00\$ à titre de commandite pour l'activité de poterie pour les jeunes.

Adopté à l'unanimité

6.4 Protocole de mobilisation des services de désincarcération et des services de sécurité incendie lors d'accidents de la route – confirmation de l'adhésion au nouveau protocole de la MRC Papineau

ATTENDU que la résolution numéro 2011-02-037, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC Papineau tenue le 16 février 2011, confirmant la procédure privilégiée lors d'accidents de la route avec blessé(s);

ATTENDU qu'en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et de transmission secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;

ATTENDU que suite aux rencontres qui ont eu lieu entre les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau), un comité aviseur a été mis en place dans le but d'élaborer et de présenter une modification au protocole de mobilisation actuel, qui respecte les normes de sécurité incendie et de désincarcération lors d'accidents de la route;

ATTENDU que la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC de Papineau et sont exécutées exclusivement, par le centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie sur le plan régional, suivant la compétence qui lui a été déléguée par les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 9-1-1;

R2013-07-08-06 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le Conseil municipal de Namur accepte les termes et les conditions de du nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accidents de la route avec blessés;

QUE le Conseil municipal de Namur propose à la MRC de Papineau de préparer ou de faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents;

QUE la Municipalité de Namur adhère au protocole de mobilisation et l'accepte pour d'adoption à la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévue le 18 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité

6.5 Autorisation feux d'artifice – Fêtes Namuroises - Signataire mandaté

CONSIDÉRANT qu'un feu d'artifice est à l'horaire lors des festivités des fêtes Namuroises;

CONSIDÉRANT qu'un formulaire d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice et l'achat de pièces pyrotechniques doit être complété.

R2013-07-08-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le directeur des Incendies, monsieur Jean-Luc Gravel, soit et est mandaté pour signer le formulaire d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice pour la municipalité de Namur

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande d'utilisation d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité

ATTENDU que Messieurs Fernand Gauthier, René Banville et Gilbert Dardel font une demande officielle à la municipalité de Namur pour installer un indicateur de direction sur une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité

R2013-07-08-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur autorise Messieurs Fernand Gauthier, René Banville et Gilbert Dardel à installer leur indicateur de direction à sur une parcelle de terrain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Demande d'autorisation pour une demande de permis de réunion pour le symposium

ATTENDU que le Centre d'action culturel de la MRC de Papineau tiendra son symposium d'art in situ dans la municipalité de Namur,

ATTENDU que lors du vernissage du Symposium d'art in situ qui se tiendra le 3 août de 11h30 à 13h00 dans le jardin de la relève, un vin d'honneur sera servi

R2013-07-08-09 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur accepte que le Centre d'action culturelle occupe les lieux où se déroulera le vernissage;

QUE la Municipalité de Namur permette au Centre d'action culturelle de faire une demande de permis de réunion à la régie des alcools du Québec pour servir gratuitement un vin d'honneur lors de l'événement.

Adopté à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois juin 2013 totalisant un montant de 70 956.10\$.

R2013-07-08-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 70 956.10\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Levée de la séance

R2013-07-08-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la séance soit levée à 22h40

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière